
DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	21 juin 2003
TITRE :	Conflits d'intérêts pour le personnel	Révisée le :	7 mars 2019

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Afin de promouvoir de saines relations de travail et d'assurer le traitement juste et équitable de tous ses employés, le Conseil considère qu'il est primordial de présenter, par ses pratiques, à la communauté et à ses employés, une image d'impartialité. La présente politique énonce les règles que les membres du personnel doivent observer afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions publiques.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend voir à ce que les membres du personnel s'acquittent de leurs tâches et responsabilités avec professionnalisme, efficacité et en toute impartialité afin d'éviter tout conflit d'intérêt.